

MAIRIE  
LA GRIPPERIE  
SAINT-  
SYMPHORIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU  
MARDI 30 JUILLET 2024  
**COMPTE-RENDU**

Nombre de conseillers :14

Présents :9

Votants :11

Absents :5

Président de séance:  
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:  
Jean-Pierre DBJAY

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie de La Gripperie Saint Symphorien, sur convocation datée du 22 juillet 2024 adressée par le maire, Denis ROUYER.

**PRESENTS** : Mickaël DAUNAS, Jean-Pierre DBJAY, Anaïs DUPERE, Marie GALLIEN, Christel LEFEVRE, Francine PORTIER, Vincent ROLLAND, Virginie ROUSSELLOT, Denis ROUYER,.

**ABSENTS** : Teddy BROCHARD, Nelly CHEVALIER, Marie-Anne HENRY, Lydie PERLADE représentée par pouvoir donné à Denis ROUYER, Stéphane VINET représenté par pouvoir donné à Anaïs DUPERE.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **2.1.2**

#### **2024-22 Approbation de la modification n°1 du PLU**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a décidé de procéder à la modification simplifiée n°1 du PLU communal par délibération en date du 16/04/2024 avec pour objectif l'adaptation du document pour l'implantation d'un commerce de proximité de type supérette en libre-service.

La commune a saisi la MRAE en date du 17/05/2024 qui a précisé que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale. Le dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associées. La commune a reçu les avis de la Préfecture de Charente-Maritime et de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et a procédé aux modifications demandées.

La mise à disposition du public a eu lieu du 10/06/2024 au 12/07/2024 conformément aux modalités fixées dans la délibération du 16/04/2024 et a fait l'objet d'aucune remarque.

A l'écoute de cet exposé, le conseil décide à l'unanimité d'approuver la modification n°1 du PLU.

**APPROUVE**

#### **Questions diverses**

**Désignation de représentants pour le comité de pilotage des « Trotinettes »** : Mmes CHEVALIER et PORTIER sont désignées pour participer aux réunions de préparation de ladite journée.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 15**